

# DÉLIBÉRATION n° CA-02-02-2024-04 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 2 février 2024

Capacités offertes limitées entrée en master 1  
Année universitaire 2024-2025

## Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;
- Vu l'avis n° CFVU 2024012\_02 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 25 janvier 2024 portant avis favorable à l'unanimité aux capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025 (plateforme nationale de candidature à l'entrée en master 1) ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Les capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025 (plateforme nationale de candidature à l'entrée en master 1) sont approuvées, conformément à l'annexe à la présente délibération.

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 2 février 2024  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 09/02/2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

## CFVU du 25 janvier 2024

### **Avis n° CFVU 2024012\_02– Capacités offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025 (Plateforme nationale de candidature à l'entrée en master 1).**

- *Vu le code de l'éducation ;*
- *Vu les statuts de l'université de Poitiers ;*
- *Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;*
- *Vu la délibération n° CA 22-12-2023-19a du CA du 22 décembre 2023 relative aux capacités d'accueil limitées globales pour l'accès à la première année du deuxième cycle du diplôme national de master en 2024-2025 ;*

### **Avis n° CFVU 20230125\_02– Capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025 (Plateforme nationale de candidature à l'entrée en master 1).**

Pour l'année universitaire 2024-2025,

- selon les capacités d'accueil limitées à l'entrée en master 1 (CAL) adoptées par le CA du 22 décembre 2023,
  - et sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique,
- les capacités d'accueil offertes limitées (COL) offertes sur la plateforme nationale MonMaster, sont ventilées selon l'annexe jointe.

Cette ventilation et son affichage sur la plateforme nationale MonMaster sont sous réserve de la parution des textes règlementaires afférents, et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

#### **Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.**

**Décompte des voix : 29**

**Suffrages exprimés : 29**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Poitiers, le 25/01/2024

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT

Entrée en vigueur le jour même de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

#### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.



- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

composante mention	Mention	Parcours	Effectif 22-23 SISE (Sans distinction apprentis)	CAL 23-24		PCCD et COL 23-24				Effectif 23-24	CAL 24-25		PCCD et COL 24-25				Différence entre la CAL 24-25 et le nbre d'inscrits 23-24
				CAL par parcours 23-24	CAL par mention 23-24	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 23-24	COL à la mention Mention 23-24	Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master 23-24	COL MonMaster + Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master à la Mention 23-24	Effectif 23-24 au 22/12/2023	CAL par parcours 24-25	CAL par mention 24-25	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 24-25	COL à la mention Mention 24-25	Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master 24-25	COL MonMaster + Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master à la Mention 24-25	
901 - Droit	Droit de la propriété intellectuelle	Droit de la Propriété Intellectuelle	18	24		22				25	24		22				
901 - Droit	Droit de la propriété intellectuelle	Droit de la propriété intellectuelle et du numérique	0	25	63		35	25	60	0	25	63	35	25	60	28	
901 - Droit	Droit de la propriété intellectuelle	Droit de la Recherche et Valorisation de l'Innovation	16	14		13				10	14		13				
901 - Droit	Droit des affaires	Contrats en Droit Français et Européen	18	23		21				24	20		19				
901 - Droit	Droit des affaires	Droit de l'entreprise et des affaires - DJCE	16	24		24				24	24		24				
901 - Droit	Droit des affaires	Franco-Italien Contrats en Droit Européen (Italie)	0	5	62		55	5	60	1	5	59	53	5	58	4	
901 - Droit	Droit des affaires	Franco-Libanaï Juriste d'Affaires	0	5		5				1	5		5				
901 - Droit	Droit des affaires	Franco-Polonais Droit Français & Europ. des Affaires	5	5		5				5	5		5				
901 - Droit	Droit des assurances	(Université Poitiers)	22	30		23				23			23				
901 - Droit	Droit des assurances	(Université La Rochelle)		5	35		28		28		35	35	28		28	12	
901 - Droit	Droit des collectivités territoriales	Droit de l'action et des responsabilités locales	12	15		12				8	15		12				
901 - Droit	Droit des collectivités territoriales	Droit de l'Aide et de l'Action Sociales et Collectivités Territoriales	13	15	30		24		24	12	15	30	24		24	10	
901 - Droit	Droit du numérique		24	24	24	21	21		21	22	24	24	23	23	23	2	
901 - Droit	Droit du patrimoine	Droit de l'Activité Agricole et de l'Espace Rural	15	20		17				16	20		17				
901 - Droit	Droit du patrimoine	Droit de l'Urbanisme et de la Construction	12	14	44		37		37	15	14	43	37		37	5	
901 - Droit	Droit du patrimoine	Histoire du Droit et des Institutions	11	10		8				7	9		8				
901 - Droit	Droit et management des vins et des spiritueux	Droit, Gestion et Commerce des Spiritueux	13	15	15		13		13	13	15	15	13		13	2	
901 - Droit	Droit international et droit européen	Droit du Contentieux International	24	28	28	25	25		25	31	28	28	25	25	25	-3	
901 - Droit	Droit notarial		25	25	25	25	25		25	25	25	25	25	25	25	0	
901 - Droit	Droit pénal et sciences criminelles	Criminologie et Victimologie	16	18		17				17	17		15				
901 - Droit	Droit pénal et sciences criminelles	Droit et Justice Pénale	24	25	43		39		39	24	24	41	20		35	0	
901 - Droit	Droit public	Droit de la Commande Publique	17	18		16				9	16		16				
901 - Droit	Droit public	Droit de l'Action Publique	12	18		16				8	16		16				
901 - Droit	Droit public	Droit de l'Urbanisme et de la Construction	4	10	46		40		40	6	8	40	8		40	17	
901 - Droit	Droit public												0				
901 - Droit	Justice, procès et procédures	Carrières Judiciaires	25	24	24	24	24		24	21	20	20	20	20	20	-1	
901 - Droit	Science politique	Action Publique Territoriale	10	12		11				15	12		11				
901 - Droit	Science politique	Politique Internationale	8	13	25		24		24	13	13	25	13		24	-3	
902 - Eco	Economie appliquée	Evaluation des Politiques Publiques Appliquée à l'Emploi et la Santé	8	20	20	18	18		18	12	20	20	18	18	18	8	

**Capacité d'accueil limitées (CAL) et capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025**  
Avec effectifs inscrits, CAL et COL de l'année précédente

composante mention	Mention	Parcours	Effectif 22-23 SISE (Sans distinction apprentis)	CAL 23-24		PCCD et COL 23-24				Effectif 23-24	CAL 24-25		PCCD et COL 24-25				Différence entre la CAL 24-25 et le nbre d'inscrits 23-24
				CAL par parcours 23-24	CAL par mention 23-24	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 23-24	COL à la mention Mention 23-24	Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master 23-24	COL MonMaster + Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master à la Mention 23-24	Effectif 23-24 au 22/12/2023	CAL par parcours 24-25	CAL par mention 24-25	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 24-25	COL à la mention Mention 24-25	Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master 24-25	COL MonMaster + Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master à la Mention 24-25	
902 - Eco	Monnaie, banque, finance, assurance		19	26	26	25	25		25	21	26	26	25	25		25	5
903 - IPAG	Administration publique	Administration publique - présentiel	29	32		32				31	32		32				
903 - IPAG	Administration publique	Administration publique - Formation à distance	182	76	208	76	108		208	145	180	212	110	142		212	36
903 - IPAG	Administration publique																
904 - SFA	Biodiversité, écologie et évolution	Ecologie Evolutive	19	18		18				18	18		18				
904 - SFA	Biodiversité, écologie et évolution	Génie Ecologique	22	22		22				22	22		22				
904 - SFA	Biodiversité, écologie et évolution	Paléontologie	13	14		12				13	14	74	12			72	21
904 - SFA	Biodiversité, écologie et évolution	Plantes et Société : Culture Durable, Paysage et Phytovvalorisation	21	0						0	20		20				
904 - SFA	Biologie-santé	Biologie Cellulaire, Génétique et Pathologies	14	17		15				14	17		17				
904 - SFA	Biologie-santé	Microbiologie et Immunologie	17	17		13				18	17		17			68	1
904 - SFA	Biologie-santé	Neurosciences	16	17		17				18	17		17				
904 - SFA	Biologie-santé	Physiologie, Physiopathologies et Pharmacologie	16	17		15				17	17		17				
904 - SFA	Chimie	Chimie Analytique et Qualité	26	28		16				26	28		17				
904 - SFA	Chimie																
904 - SFA	Chimie	Chimie Organique pour le Vivant	12	16		9				13	16		13				
904 - SFA	Chimie																
904 - SFA	Chimie	Chimie Verte, Catalyse et Environnement	18	22	112	10				16	22	112	13				
904 - SFA	Chimie																
904 - SFA	Chimie	Erasmus Mundus Sustainable Catalysis (SUCAT)	9	20						9	20						
904 - SFA	Chimie	EUR - Chimie Verte, Catalyse et Environnement	4	10		3				6	10		3				
904 - SFA	Chimie	EUR - Chimie Verte, Catalyse et Environnement															
904 - SFA	Chimie	Qualité et Traitement de l'Eau	7	16		10				10	16		11				
904 - SFA	Chimie																
904 - SFA	Energie	Automatique et Energie Electrique	11	15		12				10	15		10				
904 - SFA	Energie	EUR - Energie, Fluides et Interfaces	0	8	63	4	42		42	2	8	63	4	39		39	18
904 - SFA	Energie	Gestion de l'Energie	29	40		26				33	40		25				
904 - SFA	Informatique	Conception Logicielle	22	25		18				21	25		18				
904 - SFA	Informatique	EUR Software Design and Development	3	5	60	3	42		42	4	5	60	3	43		43	11
904 - SFA	Informatique	Logiciel et Big Data	20	30		21				24	30		22				

**Capacité d'accueil limitées (CAL) et capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025**  
Avec effectifs inscrits, CAL et COL de l'année précédente

composante mention	Mention	Parcours	Effectif 22-23 SISE (Sans distinction apprentis)	CAL 23-24		PCCD et COL 23-24				Effectif 23-24	CAL 24-25		PCCD et COL 24-25				Différence entre la CAL 24-25 et le nbre d'inscrits 23-24
				CAL par parcours 23-24	CAL par mention 23-24	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 23-24	COL à la mention Mention 23-24	Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master 23-24	COL MonMaster + Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master à la Mention 23-24	Effectif 23-24 au 22/12/2023	CAL par parcours 24-25	CAL par mention 24-25	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 24-25	COL à la mention Mention 24-25	Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master 24-25	COL MonMaster + Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master à la Mention 24-25	
904 - SFA	Ingénierie de conception	EUR Mécanique des Solides	0	5		2				0	5		2				
904 - SFA	Ingénierie de conception	Génie Mécanique	23	35	65	28	50		50	15	35	65	30	60		60	24
904 - SFA	Ingénierie de conception					Alternance				20			11				
904 - SFA	Ingénierie de conception	Ingénierie Biomécanique	16	25						11	25		20				
904 - SFA	Ingénierie de conception												3				
904 - SFA	Ingénierie de la santé	Essais Cliniques, Médicaments et Produits de Santé	20	20		20				24	20		20				
904 - SFA	Ingénierie de la santé	Génie Cellulaire	15	20	120	18			118	20	20	120	18	118		118	-8
904 - SFA	Ingénierie de la santé	Génie Physiologique, Biotechnologique et Informatique	53	80		80				84	80		80				
904 - SFA	Mathématiques et applications	Mathématiques Fondamentales et Applications	13	30	60	27			46	9	30	60	27	46		46	30
904 - SFA	Mathématiques et applications	Statistique et Données du Vivant	14	30		19				21	30		19				
EC2U	Santé	Lifeline - Lifelong well-being & healthy ageing / Santé & Bien-être tout au long de		20	20			20	20	0	20	20			17	17	20
904 - SFA	Sciences de la matière	EUR Sciences de la Matière	2	7		5				6	7		5				
904 - SFA	Sciences de la matière	Ingénierie des Matériaux Hautes Performances et Développement	11	25	47	20		35	35	0	25	47	20	35		35	34
904 - SFA	Sciences de la matière	Physique des Matériaux	5	15		10				7	15		10				
904 - SFA	Sciences de la Terre et des planètes, environnement	EUR Matériaux Minéraux / International Master in Advanced Clay	8	10	30	3		17	17	8	10	30	7	21		21	6
904 - SFA	Sciences de la Terre et des planètes, environnement	Hydrogéologie et Transferts / Hydrogeology And Transfers	14	20		14				16	20		14				
904 - SFA	Traitement du signal et des images	EUR Smart IoT	2	5		2				0	5		5				
904 - SFA	Traitement du signal et des images	Objets Connectés	11	15	20	10	12		12	14	15	20	10	20		20	6
904 - SFA	Traitement du signal et des images					Alternance							5				
905 - LL	Arts	Assistant Metteur en Scène	9	12		11				9	12		11				
905 - LL	Arts	Assistant Réalisateur	8	8	35	8		33	33	8	8	35	8	33		33	16
905 - LL	Arts	Cinéma et Théâtre Contemporains	5	15		14				2	15		14				
905 - LL	Arts, lettres et civilisations	Bande dessinée	9	20		20				12	20		20				
905 - LL	Arts, lettres et civilisations	Littératures et Culture de l'Image	14	25	67	21		61	61	11	25	67	25	67		67	23
905 - LL	Arts, lettres et civilisations	Livres et Médiations : Edition, Commercialisation et Vie Littéraire	19	22		20				21	22		22				
905 - LL	Cinéma et audiovisuel	Ecriture et Création Documentaire	14	14	14	13		13	13	14	12	12	11	11		11	-2
EC2U	Etudes européennes et internationale	European languages, cultures and societies in contact / Langues,	2	20	20			20	20	2	20	20			20	20	18
905 - LL	Langues étrangères appliquées	Jurilinguisme	17	25		23				11	25		20				
905 - LL	Langues étrangères appliquées	Multilinguisme, Traduction Appliquée et Economie Culturelle	21	26	76	23		68	68	21	25	75	22	64		64	24
905 - LL	Langues étrangères appliquées	Négociateur Trilingue en Commerce International	19	25		22				19	25		22				
905 - LL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Mondes Anglophones : dynamiques et pluralités culturelles	17	23	39	19		31	31	23	23	39	19	31		31	10
905 - LL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Mondes Hispanophones : sociétés, arts et cultures	13	16		12				6	16		12				

**Capacité d'accueil limitées (CAL) et capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025**  
Avec effectifs inscrits, CAL et COL de l'année précédente

composante mention	Mention	Parcours	Effectif 22-23 SISE (Sans distinction apprentis)	CAL 23-24		PCCD et COL 23-24			Effectif 23-24	CAL 24-25		PCCD et COL 24-25				Différence entre la CAL 24-25 et le nbre d'inscrits 23-24
				CAL par parcours 23-24	CAL par mention 23-24	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 23-24	COL à la mention Mention 23-24	Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master 23-24	COL MonMaster + Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master à la Mention 23-24	Effectif 23-24 au 22/12/2023	CAL par parcours 24-25	CAL par mention 24-25	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 24-25	COL à la mention Mention 24-25	Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master 24-25	
905 - LL	Sciences du langage	Didactique des Langues et du Français Langue Etrangère et Seconde	21	30	47	30	44	44	26	25	43	25	40	40	7	
905 - LL	Sciences du langage	Linguistique, Langues et Corpus	9	17		14		10	18		15					
906 - SHA	Anthropologie	Ethnographie et Ecritures Audiovisuelles	8	16	16	12	12	12	11	19	19	15	15	15	8	
906 - SHA	Audiovisuel, medias interactifs numériques, jeux	Jeux et Médias Interactifs Numériques : Ergonomie UX/UI	6	6			6	6	6				6			
906 - SHA	Audiovisuel, medias interactifs numériques, jeux	Jeux et Médias Interactifs Numériques : Game Design	12	12	18		12	18	11	12	38		20	12	21	
UP	Audiovisuel, medias interactifs numériques, jeux	Management du jeu et des pratiques ludiques		0					20			20				
906 - SHA	Géographie, aménagement, environn	GÉstion et développement des Territoi	23	28	28	13	21	21	25	28	28	13	21	21	3	
906 - SHA	Géographie, aménagement, environn	Alternance				8						8				
906 - SHA	Histoire, civilisations, patrimoine	Histoire de l'Art, Patrimoine et Musées	33	34		30			21	34		30				
906 - SHA	Histoire, civilisations, patrimoine	Histoire publique et expertise historique	11	15		14		16	16		111	14	87		44	
906 - SHA	Histoire, civilisations, patrimoine	Mondes Antiques : Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie	19	27	98	23	84	84	14	27		23				
906 - SHA	Histoire, civilisations, patrimoine	Mondes modernes et contemporains : histoire, institutions, culture	14	22		17		16	34		20					
906 - SHA	Information, communication	esDOC - Information, Documentation, Bibliothèque	15	19		17		14	19		38	17	34		6	
906 - SHA	Information, communication	Web éditorial et stratégie UX	19	19	38	17	34	34	18	19		17				
906 - SHA	Migrations	Parcours, Acteurs et Institutions des Migrations : du Local à l'International	19	26	26	20	20	20	18	24	24	18	18	18	6	
906 - SHA	Mondes médiévaux		20	35	35	25	25	25	22	35	35	25	25	25	13	
906 - SHA	Musicologie	Musique : Recherche et Pratiques d'Ensemble	9	15	40	10		10	5	15	40	10	10	26	25	
906 - SHA	Musicologie	Musique et Sciences Humaines	5	25				10	10	25		16				
906 - SHA	Philosophie		10	65	65	57	57	57	15	65	65	57	57	57	50	
906 - SHA	Psychologie	Criminologie et Victimologie	18	18		17			18	18		17				
906 - SHA	Psychologie	Ergonomie et Psychologie du Travail	16	17		15			15	17		15				
906 - SHA	Psychologie	Ingénierie en Psychologie du Comportement : Intégration Sociale et	15	16	114	13	102	102	15	15	113	13	102		8	
906 - SHA	Psychologie	Psychologie Clinique Psychanalytique : Cliniques du Corporel et du Lien	31	29		27			27	29		27				
906 - SHA	Psychologie	Psychologie et Neuropsychologie de l'Enfant et de l'Adulte : Langage,	15	17		15			15	17		15				
906 - SHA	Psychologie	Psychopathologie et Psychogérontologie : Approche	16	17		15			15	17		15				
906 - SHA	Sociologie	Méthodes d'Analyse du Social	18	30	30	22	22	22	17	25	25	20	20	20	8	
907 - IAE	Communication des organisations	Stratégie numérique de communication	20	21	21	20	20	20	23	20	20	20	20	20	-3	
907 - IAE	Comptabilité - contrôle - audit		28	36	36	35	35	35	33	33	33	32	32	32	0	
907 - IAE	Contrôle de gestion et audit organisationnel		15	21	21	20	20	20	20	20	20	20	20	20	0	

**Capacité d'accueil limitées (CAL) et capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025**  
Avec effectifs inscrits, CAL et COL de l'année précédente

composante mention	Mention	Parcours		Effectif 22-23 SISE (Sans distinction apprentis)	CAL 23-24		PCCD et COL 23-24				Effectif 23-24 au 22/12/2023	CAL 24-25		PCCD et COL 24-25				Différence entre la CAL 24-25 et le nbre d'inscrits 23-24
					CAL par parcours 23-24	CAL par mention 23-24	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 23-24	COL à la mention Mention 23-24	Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master 23-24	COL MonMaster + Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master à la Mention 23-24		CAL par parcours 24-25	CAL par mention 24-25	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 24-25	COL à la mention Mention 24-25	Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master 24-25	COL MonMaster + Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master à la Mention 24-25	
907 - IAE	Finance	Finance - Formation à distance	FI hors apprentissage	42	40	64	5	33	63	46	40	20	63	43	20	63	-9	
907 - IAE	Finance		Alternance (Apprentissage +				5					0						
907 - IAE	Finance		FC Hors contrat pro									30						20
907 - IAE	Finance	Finance - Présentiel		25	24		23			26	23	23						
907 - IAE	Gestion des ressources humaines			26	26	26	24	24	24	21	25	25	24	24		24	4	
907 - IAE	Intelligence économique		FI FC	14	21	21	20	20	20	17	20	4	19				3	
907 - IAE	Intelligence économique		Alternance									15						
907 - IAE	Management et commerce international	Commerce International des Spiritueux	Alternance	5	6		5			5	5	5						
907 - IAE	Management et commerce international	Management et Commerce International - Alexandrie		29	70			70		31	50				50			
907 - IAE	Management et commerce international	Management et Commerce International - Shanghai		12	30			30		14	50				50			
907 - IAE	Management et commerce international	Management et commerce international - Formation à distance	FI hors apprentissage	61	60	367	10	20	366	50	60	25	395	30	35	365	156	
907 - IAE	Management et commerce international		Alternance (Apprentissage +				5					0						
907 - IAE	Management et commerce international		FC Hors contrat pro									45						35
907 - IAE	Management et commerce international	Management et Commerce International - le Caire		73	80					41	80				80			
907 - IAE	Management et commerce international	Management et Commerce International - Liban		23	30					25	30				30			
907 - IAE	Management et commerce international	Management et Commerce International - Nanchang		60	60					46	60				60			
907 - IAE	Management et commerce international	International Commerce and management		26	31					27	30				30			
907 - IAE	Management et commerce international	Carbon neutrality and sustainable development									30				0			
907 - IAE	Marketing, vente	Marketing, vente - Tronc commun Angoulême		22	33		27			24	33				26			
907 - IAE	Marketing, vente	Marketing, vente - Tronc commun Niort	FI FC	17	23	81	23	74	74	21	24	0	80	72		72	0	
907 - IAE	Marketing, vente		Alternance									24						
907 - IAE	Marketing, vente	Marketing, vente - Tronc commun Poitiers		21	25		24			22	23	22						
909 - FSS	STAPS : activité physique adaptée et santé	Ingénierie de la Réadaptation, du Handicap et de la Performance		38	38	38	34	34	34	34	38	38	34	34		34	4	
909 - FSS	STAPS : management du sport	Gestion des Organisations Sportives	FI FC	34	38	38	21	33	33	32	38	21	38	33		33	6	
909 - FSS	STAPS : management du sport		Alternance									12						
EC2U	Science de la durabilité	Sustainable cities and communities / Villes et communautés durables		0	20	20			20	20	20	20			20	20	20	
911 - IRIAF	Risques et environnement	Management des Risques des Systèmes d'Information		15	20	55	10			13		0						
911 - IRIAF	Risques et environnement	Management des Risques Industriels et Environnementaux		26	35		18			20						FERME		
911 - IRIAF	Risques et environnement	Sécurité incendie	FI FC								20	12	20	20		20	20	
911 - IRIAF	Risques et environnement		Alternance									8						
911 - IRIAF	Actuariat	SARADS	FI FC	25	25	25	15	25	25	22	20	13	20	20		20	-2	
911 - IRIAF	Actuariat		Alternance									10						

**Capacité d'accueil limitées (CAL) et capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025**  
Avec effectifs inscrits, CAL et COL de l'année précédente

composante mention	Mention	Parcours	Effectif 22-23 SISE (Sans distinction apprentis)	CAL 23-24		PCCD et COL 23-24				Effectif 23-24	CAL 24-25		PCCD et COL 24-25				Différence entre la CAL 24-25 et le nbre d'inscrits 23-24
				CAL par parcours 23-24	CAL par mention 23-24	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 23-24	COL à la mention Mention 23-24	Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master 23-24	COL MonMaster + Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master à la Mention 23-24	Effectif 23-24 au 22/12/2023	CAL par parcours 24-25	CAL par mention 24-25	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 24-25	COL à la mention Mention 24-25	Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master 24-25	COL MonMaster + Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master à la Mention 24-25	
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	M1 MEEF Premier degré (site de la Charente)	61	80		74				64	80		74				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	M1 MEEF Premier degré (site de la Vienne)	79	120	280	108	257		257	116	120	280	108	257		257	46
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	M1 MEEF Premier degré (site des Deux-Sèvres)	63	80		75				54	80		75				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Allemand	2	6		6				2	6		6				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Anglais	14	20		19				15	20		20				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Education musicale	12	15		11				6	15		11				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Education physique et sportive	53	60		51				48	60		51				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Espagnol	8	20		20				14	20		20				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Histoire / géographie	14	24		21				21	24		21				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Italien	2	10		9				3	10		9				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Lettres	19	22	251	20	221		221	10	22	246	20	221		221	72
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Lettres/Histoire/Géographie	0	0						0	0						
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Mathématiques	9	15		12				16	15		12				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Mathématiques/Physique/Chimie	0	0						0	0						
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Philosophie	0	0						0	0						
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Sciences de la vie et de la terre	12	19		16				16	19		16				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Sciences économiques et sociales	13	20		19				8	15		15				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Sciences Industrielles de L'Ingénieur (SII) et sciences techniques	6	10		10				8	10		10				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Sciences physiques et chimie	3	10		7				7	10		10				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation		15	20	20	18	18		18	12	20	20	18	18		18	8
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Inclusion et Participation – Handicap, Difficultés, Dépendance	19	20		18				18	20		18				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Formateurs d'Adultes, Accompagnement, Conseil	5	15		7				12	30		25				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Ingénierie pédagogique de l'éducation, de la formation et de			56		37		37	0	30	100	30	85		85	56
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Ingénierie, Médiation, e-Education				5				14	20		5				
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	(FAD)	5	21		7							7				
			2724		3663		2586	604	3190	2744		3710		2765	566	3331	

## CFVU du 25 janvier 2024

### Avis n° CFVU 2024012\_02– Capacités offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025 (Plateforme nationale de candidature à l'entrée en master 1).

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- Vu la délibération n° CA 22-12-2023-19a du CA du 22 décembre 2023 relative aux capacités d'accueil limitées globales pour l'accès à la première année du deuxième cycle du diplôme national de master en 2024-2025 ;

### Avis n° CFVU 20230125\_02– Capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025 (Plateforme nationale de candidature à l'entrée en master 1).

Pour l'année universitaire 2024-2025,

- selon les capacités d'accueil limitées à l'entrée en master 1 (CAL) adoptées par le CA du 22 décembre 2023,
- et sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique, les capacités d'accueil offertes limitées (COL) offertes sur la plateforme nationale MonMaster, sont ventilées selon l'annexe jointe.

Cette ventilation et son affichage sur la plateforme nationale MonMaster sont sous réserve de la parution des textes règlementaires afférents, et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

**Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.**

**Décompte des voix : 29**

**Suffrages exprimés : 29**

Pour : 29

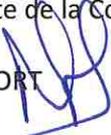
Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Poitiers, le 25/01/2024

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le jour même de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.



- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

composante mention	Mention	Parcours	Effectif 22-23 SISE (Sans distinction apprentis)	CAL 23-24		PCCD et COL 23-24				Effectif 23-24	CAL 24-25		PCCD et COL 24-25				Différence entre la CAL 24-25 et le nbre d'inscrits 23-24
				CAL par parcours 23-24	CAL par mention 23-24	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 23-24	COL à la mention Mention 23-24	Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master 23-24	COL MonMaster + Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master à la Mention 23-24	Effectif 23-24 au 22/12/2023	CAL par parcours 24-25	CAL par mention 24-25	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 24-25	COL à la mention Mention 24-25	Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master 24-25	COL MonMaster + Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master à la Mention 24-25	
901 - Droit	Droit de la propriété intellectuelle	Droit de la Propriété Intellectuelle	18	24		22				25	24		22				
901 - Droit	Droit de la propriété intellectuelle	Droit de la propriété intellectuelle et du numérique	0	25	63		35	25	60	0	25	63	35	25	60	28	
901 - Droit	Droit de la propriété intellectuelle	Droit de la Recherche et Valorisation de l'Innovation	16	14		13				10	14		13				
901 - Droit	Droit des affaires	Contrats en Droit Français et Européen	18	23		21				24	20		19				
901 - Droit	Droit des affaires	Droit de l'entreprise et des affaires - DJCE	16	24		24				24	24		24				
901 - Droit	Droit des affaires	Franco-Italien Contrats en Droit Européen (Italie)	0	5	62		55	5	60	1	5	59	53	5	58	4	
901 - Droit	Droit des affaires	Franco-Libanaï Juriste d'Affaires	0	5		5				1	5		5				
901 - Droit	Droit des affaires	Franco-Polonais Droit Français & Europ. des Affaires	5	5		5				5	5		5				
901 - Droit	Droit des assurances	(Université Poitiers)	22	30		23				23			23				
901 - Droit	Droit des assurances	(Université La Rochelle)		5	35		28		28		35	35	28		28	12	
901 - Droit	Droit des collectivités territoriales	Droit de l'action et des responsabilités locales	12	15		12				8	15		12				
901 - Droit	Droit des collectivités territoriales	Droit de l'Aide et de l'Action Sociales et Collectivités Territoriales	13	15	30		12		24	12	15	30	12		24	10	
901 - Droit	Droit du numérique		24	24		24	21	21	21	22	24	24	23	23	23	2	
901 - Droit	Droit du patrimoine	Droit de l'Activité Agricole et de l'Espace Rural	15	20		17				16	20		17				
901 - Droit	Droit du patrimoine	Droit de l'Urbanisme et de la Construction	12	14	44		37		37	15	14	43	12		37	5	
901 - Droit	Droit du patrimoine	Histoire du Droit et des Institutions	11	10		8				7	9		8				
901 - Droit	Droit et management des vins et des spiritueux	Droit, Gestion et Commerce des Spiritueux	13	15	15		2		13	13	15	15	2		13	2	
901 - Droit	Droit et management des vins et des spiritueux					11							11				
901 - Droit	Droit international et droit européen	Droit du Contentieux International	24	28	28	25	25	25	25	31	28	28	25	25	25	-3	
901 - Droit	Droit notarial		25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	0	
901 - Droit	Droit pénal et sciences criminelles	Criminologie et Victimologie	16	18		17				17	17		15		35	0	
901 - Droit	Droit pénal et sciences criminelles	Droit et Justice Pénale	24	25	43		22		39	24	24	41	20				
901 - Droit	Droit public	Droit de la Commande Publique	17	18		16				9	16		16				
901 - Droit	Droit public	Droit de l'Action Publique	12	18		16				8	16		16				
901 - Droit	Droit public	Droit de l'Urbanisme et de la Construction	4	10	46		8		40	6	8	40	8		40	17	
901 - Droit	Droit public												0				
901 - Droit	Justice, procès et procédures	Carrières Judiciaires	25	24	24	24	24	24	24	21	20	20	20	20	20	-1	
901 - Droit	Science politique	Action Publique Territoriale	10	12		11				15	12		11				
901 - Droit	Science politique	Politique Internationale	8	13	25		13		24	13	13	25	13		24	-3	
902 - Eco	Economie appliquée	Evaluation des Politiques Publiques Appliquée à l'Emploi et la Santé	8	20	20	18	18	18	18	12	20	20	18	18	18	8	

**Capacité d'accueil limitées (CAL) et capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025**  
Avec effectifs inscrits, CAL et COL de l'année précédente

composante mention	Mention	Parcours	Effectif 22-23 SISE (Sans distinction apprentis)	CAL 23-24		PCCD et COL 23-24				Effectif 23-24	CAL 24-25		PCCD et COL 24-25				Différence entre la CAL 24-25 et le nbre d'inscrits 23-24
				CAL par parcours 23-24	CAL par mention 23-24	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 23-24	COL à la mention Mention 23-24	Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master 23-24	COL MonMaster + Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master à la Mention 23-24	Effectif 23-24 au 22/12/2023	CAL par parcours 24-25	CAL par mention 24-25	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 24-25	COL à la mention Mention 24-25	Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master 24-25	COL MonMaster + Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master à la Mention 24-25	
902 - Eco	Monnaie, banque, finance, assurance		19	26	26	25	25		25	21	26	26	25	25		25	5
903 - IPAG	Administration publique	Administration publique - présentiel	29	32		32				31	32		32				
903 - IPAG	Administration publique	Administration publique - Formation à distance	182	76	208	76	108		208	145	180	212	110	142		212	36
903 - IPAG	Administration publique	FC Hors contrat pro															
904 - SFA	Biodiversité, écologie et évolution	Ecologie Evolutive	19	18		18				18	18		18				
904 - SFA	Biodiversité, écologie et évolution	Génie Ecologique	22	22		22				22	22		22				
904 - SFA	Biodiversité, écologie et évolution	Paléontologie	13	14		12				13	14	74	12			72	21
904 - SFA	Biodiversité, écologie et évolution	Plantes et Société : Culture Durable, Paysage et Phytovvalorisation	21	0						0	20		20				
904 - SFA	Biologie-santé	Biologie Cellulaire, Génétique et Pathologies	14	17		15				14	17		17				
904 - SFA	Biologie-santé	Microbiologie et Immunologie	17	17		13				18	17		17			68	1
904 - SFA	Biologie-santé	Neurosciences	16	17		17				18	17		17				
904 - SFA	Biologie-santé	Physiologie, Physiopathologies et Pharmacologie	16	17		15				17	17		17				
904 - SFA	Chimie	Chimie Analytique et Qualité	26	28		16				26	28		17				
904 - SFA	Chimie																
904 - SFA	Chimie	Chimie Organique pour le Vivant	12	16		9				13	16		13				
904 - SFA	Chimie																
904 - SFA	Chimie	Chimie Verte, Catalyse et Environnement	18	22	112	10				16	22	112	13			73	93
904 - SFA	Chimie																
904 - SFA	Chimie	Erasmus Mundus Sustainable Catalysis (SUCAT)	9	20						9	20						
904 - SFA	Chimie	EUR - Chimie Verte, Catalyse et Environnement	4	10		3				6	10		3				
904 - SFA	Chimie	EUR - Chimie Verte, Catalyse et Environnement															
904 - SFA	Chimie	Qualité et Traitement de l'Eau	7	16		10				10	16		11				
904 - SFA	Chimie																
904 - SFA	Energie	Automatique et Energie Electrique	11	15		12				10	15		10				
904 - SFA	Energie	EUR - Energie, Fluides et Interfaces	0	8	63	4	42		42	2	8	63	4	39		39	18
904 - SFA	Energie	Gestion de l'Energie	29	40		26				33	40		25				
904 - SFA	Informatique	Conception Logicielle	22	25		18				21	25		18				
904 - SFA	Informatique	EUR Software Design and Development	3	5	60	3	42		42	4	5	60	3	43		43	11
904 - SFA	Informatique	Logiciel et Big Data	20	30		21				24	30		22				

**Capacité d'accueil limitées (CAL) et capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025**  
Avec effectifs inscrits, CAL et COL de l'année précédente

composante mention	Mention	Parcours	Effectif 22-23 SISE (Sans distinction apprentis)	CAL 23-24		PCCD et COL 23-24				Effectif 23-24	CAL 24-25		PCCD et COL 24-25				Différence entre la CAL 24-25 et le nbre d'inscrits 23-24
				CAL par parcours 23-24	CAL par mention 23-24	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 23-24	COL à la mention Mention 23-24	Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master 23-24	COL MonMaster + Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master à la Mention 23-24	Effectif 23-24 au 22/12/2023	CAL par parcours 24-25	CAL par mention 24-25	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 24-25	COL à la mention Mention 24-25	Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master 24-25	COL MonMaster + Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master à la Mention 24-25	
904 - SFA	Ingénierie de conception	EUR Mécanique des Solides	0	5		2				0	5		2				
904 - SFA	Ingénierie de conception	Génie Mécanique	23	35	65	28	50		50	15	35	65	30	60		60	24
904 - SFA	Ingénierie de conception					Alternance				20			11				
904 - SFA	Ingénierie de conception	Ingénierie Biomécanique	16	25						11	25		20				
904 - SFA	Ingénierie de conception												3				
904 - SFA	Ingénierie de la santé	Essais Cliniques, Médicaments et Produits de Santé	20	20		20				24	20		20				
904 - SFA	Ingénierie de la santé	Génie Cellulaire	15	20	120	18			118	20	20	120	18	118		118	-8
904 - SFA	Ingénierie de la santé	Génie Physiologique, Biotechnologique et Informatique	53	80		80				84	80		80				
904 - SFA	Mathématiques et applications	Mathématiques Fondamentales et Applications	13	30	60	27			46	9	30	60	27	46		46	30
904 - SFA	Mathématiques et applications	Statistique et Données du Vivant	14	30		19				21	30		19				
EC2U	Santé	Lifeline - Lifelong well-being & healthy ageing / Santé & Bien-être tout au long de		20	20			20	20	0	20	20			17	17	20
904 - SFA	Sciences de la matière	EUR Sciences de la Matière	2	7		5				6	7		5				
904 - SFA	Sciences de la matière	Ingénierie des Matériaux Hautes Performances et Développement	11	25	47	20		35	35	0	25	47	20	35		35	34
904 - SFA	Sciences de la matière	Physique des Matériaux	5	15		10				7	15		10				
904 - SFA	Sciences de la Terre et des planètes, environnement	EUR Matériaux Minéraux / International Master in Advanced Clay	8	10	30	3		17	17	8	10	30	7	21		21	6
904 - SFA	Sciences de la Terre et des planètes, environnement	Hydrogéologie et Transferts / Hydrogeology And Transfers	14	20		14				16	20		14				
904 - SFA	Traitement du signal et des images	EUR Smart IoT	2	5		2				0	5		5				
904 - SFA	Traitement du signal et des images	Objets Connectés	11	15	20	10	12		12	14	15	20	10	20		20	6
904 - SFA	Traitement du signal et des images					Alternance							5				
905 - LL	Arts	Assistant Metteur en Scène	9	12		11				9	12		11				
905 - LL	Arts	Assistant Réalisateur	8	8	35	8		33	33	8	8	35	8	33		33	16
905 - LL	Arts	Cinéma et Théâtre Contemporains	5	15		14				2	15		14				
905 - LL	Arts, lettres et civilisations	Bande dessinée	9	20		20				12	20		20				
905 - LL	Arts, lettres et civilisations	Littératures et Culture de l'Image	14	25	67	21		61	61	11	25	67	25	67		67	23
905 - LL	Arts, lettres et civilisations	Livres et Médiations : Edition, Commercialisation et Vie Littéraire	19	22		20				21	22		22				
905 - LL	Cinéma et audiovisuel	Ecriture et Création Documentaire	14	14	14	13		13	13	14	12	12	11	11		11	-2
EC2U	Etudes européennes et internationale	European languages, cultures and societies in contact / Langues,	2	20	20			20	20	2	20	20			20	20	18
905 - LL	Langues étrangères appliquées	Jurilinguisme	17	25		23				11	25		20				
905 - LL	Langues étrangères appliquées	Multilinguisme, Traduction Appliquée et Economie Culturelle	21	26	76	23		68	68	21	25	75	22	64		64	24
905 - LL	Langues étrangères appliquées	Négociateur Trilingue en Commerce International	19	25		22				19	25		22				
905 - LL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Mondes Anglophones : dynamiques et pluralités culturelles	17	23	39	19		31	31	23	23	39	19	31		31	10
905 - LL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Mondes Hispanophones : sociétés, arts et cultures	13	16		12				6	16		12				

**Capacité d'accueil limitées (CAL) et capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025**  
Avec effectifs inscrits, CAL et COL de l'année précédente

composante mention	Mention	Parcours	Effectif 22-23 SISE (Sans distinction apprentis)	CAL 23-24		PCCD et COL 23-24				Effectif 23-24	CAL 24-25		PCCD et COL 24-25				Différence entre la CAL 24-25 et le nbre d'inscrits 23-24
				CAL par parcours 23-24	CAL par mention 23-24	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 23-24	COL à la mention Mention 23-24	Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master 23-24	COL MonMaster + Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master à la Mention 23-24	Effectif 23-24 au 22/12/2023	CAL par parcours 24-25	CAL par mention 24-25	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 24-25	COL à la mention Mention 24-25	Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master 24-25	COL MonMaster + Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master à la Mention 24-25	
905 - LL	Sciences du langage	Didactique des Langues et du Français Langue Etrangère et Seconde	21	30	47	30	44		44	26	25	43	25	40		40	7
905 - LL	Sciences du langage	Linguistique, Langues et Corpus	9	17		14			10	18		15					
906 - SHA	Anthropologie	Ethnographie et Ecritures Audiovisuelles	8	16	16	12	12		12	11	19	19	15	15		15	8
906 - SHA	Audiovisuel, medias interactifs numériques, jeux	Jeux et Médias Interactifs Numériques : Ergonomie UX/UI	6	6				6	6	6				6			
906 - SHA	Audiovisuel, medias interactifs numériques, jeux	Jeux et Médias Interactifs Numériques : Game Design	12	12	18			12	18	11	12	38		20	12	38	21
UP	Audiovisuel, medias interactifs numériques, jeux	Management du jeu et des pratiques ludiques		0							20		20				
906 - SHA	Géographie, aménagement, environn	GÉstion et développement des Territoi	23	28	28	13	21		21	25	28	28	13	21		21	3
906 - SHA	Géographie, aménagement, environn	Alternance				8							8				
906 - SHA	Histoire, civilisations, patrimoine	Histoire de l'Art, Patrimoine et Musées	33	34		30				21	34		30				
906 - SHA	Histoire, civilisations, patrimoine	Histoire publique et expertise historique	11	15	98	14	84		84	16	16	111	14	87		87	44
906 - SHA	Histoire, civilisations, patrimoine	Mondes Antiques : Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie	19	27		23							23				
906 - SHA	Histoire, civilisations, patrimoine	Mondes modernes et contemporains : histoire, institutions, culture	14	22		17				16	34		20				
906 - SHA	Information, communication	esDOC - Information, Documentation, Bibliothèque	15	19	38	17	34		34	14	19	38	17	34		34	6
906 - SHA	Information, communication	Web éditorial et stratégie UX	19	19		17							17				
906 - SHA	Migrations	Parcours, Acteurs et Institutions des Migrations : du Local à l'International	19	26	26	20	20		20	18	24	24	18	18		18	6
906 - SHA	Mondes médiévaux		20	35	35	25	25		25	22	35	35	25	25		25	13
906 - SHA	Musicologie	Musique : Recherche et Pratiques d'Ensemble	9	15	40	10	10		10	5	15	40	10	10		10	25
906 - SHA	Musicologie	Musique et Sciences Humaines	5	25						10	25		16				
906 - SHA	Philosophie		10	65	65	57	57		57	15	65	65	57	57		57	50
906 - SHA	Psychologie	Criminologie et Victimologie	18	18		17				18	18		17				
906 - SHA	Psychologie	Ergonomie et Psychologie du Travail	16	17		15				15	17		15				
906 - SHA	Psychologie	Ingénierie en Psychologie du Comportement : Intégration Sociale et	15	16	114	13	102		102	15	15	113	13	102		102	8
906 - SHA	Psychologie	Psychologie Clinique Psychanalytique : Cliniques du Corporel et du Lien	31	29		27				29							
906 - SHA	Psychologie	Psychologie et Neuropsychologie de l'Enfant et de l'Adulte : Langage,	15	17		15				17							
906 - SHA	Psychologie	Psychopathologie et Psychogérontologie : Approche	16	17		15				17							
906 - SHA	Sociologie	Méthodes d'Analyse du Social	18	30	30	22	22		22	17	25	25	20	20		20	8
907 - IAE	Communication des organisations	Stratégie numérique de communication	20	21	21	20	20		20	23	20	20	20	20		20	-3
907 - IAE	Comptabilité - contrôle - audit		28	36	36	35	35		35	33	33	33	32	32		32	0
907 - IAE	Contrôle de gestion et audit organisationnel		15	21	21	20	20		20	20	20	20	20	20		20	0

**Capacité d'accueil limitées (CAL) et capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025**  
Avec effectifs inscrits, CAL et COL de l'année précédente

composante mention	Mention	Parcours		Effectif 22-23 SISE (Sans distinction apprentis)	CAL 23-24		PCCD et COL 23-24				Effectif 23-24 au 22/12/2023	CAL 24-25		PCCD et COL 24-25				Différence entre la CAL 24-25 et le nbre d'inscrits 23-24
					CAL par parcours 23-24	CAL par mention 23-24	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 23-24	COL à la mention Mention 23-24	Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master 23-24	COL MonMaster + Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master à la Mention 23-24		CAL par parcours 24-25	CAL par mention 24-25	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 24-25	COL à la mention Mention 24-25	Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master 24-25	COL MonMaster + Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master à la Mention 24-25	
907 - IAE	Finance	Finance - Formation à distance	FI hors apprentissage	42	40	64	5	33	63	46	40	20	63	43	20	63	-9	
907 - IAE	Finance		Alternance (Apprentissage +				5					0						
907 - IAE	Finance		FC Hors contrat pro				30					20						
907 - IAE	Finance	Finance - Présentiel		25	24		23			26	23				23			
907 - IAE	Gestion des ressources humaines			26	26	26	24	24	24	21	25	25	24	24		24	4	
907 - IAE	Intelligence économique		FI FC	14	21	21	20	20	20	17	20	4	19			19	3	
907 - IAE	Intelligence économique		Alternance									15						
907 - IAE	Management et commerce international	Commerce International des Spiritueux	Alternance	5	6		5			5	5				5			
907 - IAE	Management et commerce international	Management et Commerce International - Alexandrie		29	70			70		31	50					50		
907 - IAE	Management et commerce international	Management et Commerce International - Shanghai		12	30			30		14	50					50		
907 - IAE	Management et commerce international	Management et commerce international - Formation à distance	FI hors apprentissage	61	60	367	10	20	366	50	60	25	395	30	35	365	156	
907 - IAE	Management et commerce international		Alternance (Apprentissage +				5					0						
907 - IAE	Management et commerce international		FC Hors contrat pro									45						
907 - IAE	Management et commerce international	Management et Commerce International - le Caire		73	80					41	80					80		
907 - IAE	Management et commerce international	Management et Commerce International - Liban		23	30					25	30					30		
907 - IAE	Management et commerce international	Management et Commerce International - Nanchang		60	60					46	60					60		
907 - IAE	Management et commerce international	International Commerce and management		26	31					27	30					30		
907 - IAE	Management et commerce international	Carbon neutrality and sustainable development									30					0		
907 - IAE	Marketing, vente	Marketing, vente - Tronc commun Angoulême		22	33		27			24	33				26			
907 - IAE	Marketing, vente	Marketing, vente - Tronc commun Niort	FI FC	17	23	81	23	74	74	21	24	80	72			72	0	
907 - IAE	Marketing, vente		Alternance															24
907 - IAE	Marketing, vente	Marketing, vente - Tronc commun Poitiers		21	25		24			22	23				22			
909 - FSS	STAPS : activité physique adaptée et santé	Ingénierie de la Réadaptation, du Handicap et de la Performance		38	38	38	34	34	34	34	38	38	34	34		34	4	
909 - FSS	STAPS : management du sport	Gestion des Organisations Sportives	FI FC	34	38	38	21	33	33	32	38	38	33			33	6	
909 - FSS	STAPS : management du sport		Alternance															12
EC2U	Science de la durabilité	Sustainable cities and communities / Villes et communautés durables		0	20	20			20	20	20	20			20	20	20	
911 - IRIAF	Risques et environnement	Management des Risques des Systèmes d'Information		15	20	55	10			13		0						
911 - IRIAF	Risques et environnement	Management des Risques Industriels et Environnementaux		26	35		18			20							FERME	
911 - IRIAF	Risques et environnement	Sécurité incendie	FI FC								20	20	20	20		20	20	
911 - IRIAF	Risques et environnement		Alternance															8
911 - IRIAF	Actuariat	SARADS	FI FC	25	25	25	15	25	25	22	20	20	20	20	13	20	20	
911 - IRIAF	Actuariat		Alternance															10

**Capacité d'accueil limitées (CAL) et capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2024-2025**  
Avec effectifs inscrits, CAL et COL de l'année précédente

composante mention	Mention	Parcours	Effectif 22-23 SISE (Sans distinction apprentis)	CAL 23-24		PCCD et COL 23-24				Effectif 23-24	CAL 24-25		PCCD et COL 24-25				Différence entre la CAL 24-25 et le nbre d'inscrits 23-24	
				CAL par parcours 23-24	CAL par mention 23-24	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 23-24	COL à la mention Mention 23-24	Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master 23-24	COL MonMaster + Capacités des parcours ne passant pas par Mon Master à la Mention 23-24	Effectif 23-24 au 22/12/2023	CAL par parcours 24-25	CAL par mention 24-25	COL à la formation candidatiable (Mon Master) 24-25	COL à la mention Mention 24-25	Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master 24-25	COL MonMaster + Capacités des formations candidatiables ne passant pas par Mon Master à la Mention 24-25		
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	M1 MEEF Premier degré (site de la Charente)	61	80		74				64	80		74					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	M1 MEEF Premier degré (site de la Vienne)	79	120	280	108	257		257	116	120	280	108	257			257	46
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	M1 MEEF Premier degré (site des Deux-Sèvres)	63	80		75				54	80		75					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Allemand	2	6		6				2	6		6					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Anglais	14	20		19				15	20		20					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Education musicale	12	15		11				6	15		11					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Education physique et sportive	53	60		51				48	60		51					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Espagnol	8	20		20				14	20		20					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Histoire / géographie	14	24		21				21	24		21					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Italien	2	10		9				3	10		9					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Lettres	19	22	251	20	221		221	10	22	246	20	221			221	72
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Lettres/Histoire/Géographie	0	0						0	0							
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Mathématiques	9	15		12				16	15		12					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Mathématiques/Physique/Chimie	0	0						0	0							
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Philosophie	0	0						0	0							
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Sciences de la vie et de la terre	12	19		16				16	19		16					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Sciences économiques et sociales	13	20		19				8	15		15					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Sciences Industrielles de L'Ingénieur (SII) et sciences techniques	6	10		10				8	10		10					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Sciences physiques et chimie	3	10		7				7	10		10					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation		15	20	20	18	18		18	12	20	20	18	18			18	8
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Inclusion et Participation – Handicap, Difficultés, Dépendance	19	20		18				18	20		18					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Formateurs d'Adultes, Accompagnement, Conseil	5	15		7				12	30		25					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Ingénierie pédagogique de l'éducation, de la formation et de			56		37		37	0	30	100	30	85			85	56
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Ingénierie, Médiation, e-Education				5				14	20		5					
912 - INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	(FAD)	5	21		7							7					
			2724		3663		2586	604	3190	2744		3710		2765	566		3331	